



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 22 juin 2023

### **Conseil municipal :**

Suite au décès de Monsieur Michel FORESTIER, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, un remaniement du conseil municipal était devenu nécessaire. M. Hubert FOURNAND a ainsi été élu 4<sup>ème</sup> adjoint.

### **Commission bâtiments :**

Les travaux concernant l'ouverture d'une nouvelle allée dans le cimetière ainsi que l'aménagement paysagé autour de la stèle des maquisards route de Pérourges sont terminés.

### **Vidéoprotection :**

Il est prévu de mettre en place plusieurs caméras aux abords de certains bâtiments communaux (école, aire de jeux, halle, local pompiers et local technique), afin de renforcer la protection et la sécurité.

Plusieurs devis ont été demandés et c'est l'entreprise NEOVII à Villette-d'Anthon qui a été retenue pour un montant total de 14 552 euros. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département pour une somme de 3 638 euros.

Les travaux devraient débuter en janvier 2024.

### **Fermeture progressive du réseau de télécommunication cuivre :**

*Informations reprises du webinaire du SIEA du 13 juin 2023.*

Orange a communiqué son *Plan de Fermeture du Cuivre* qui concerne le réseau téléphonique classique ainsi que l'ADSL. L'objectif de ce plan est la fermeture du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Cette fermeture va s'opérer en plusieurs étapes :

- arrêt de la commercialisation des offres cuivre ;
- accompagnement et migration des clients vers la fibre ou une autre solution ;
- arrêt de tous les services sur le réseau cuivre ;
- démarrage de la dépose du réseau.

Concrètement, les habitants de la commune utilisant encore le réseau cuivre seront prévenus 36 mois avant la clôture des offres commerciales. Ils pourront donc contacter un

opérateur commercial du secteur (Orange ou autre) pour migrer sur la fibre optique qui est la principale offre alternative disponible à Faramans.

Rappel : **Li@in** est l'intermédiaire commercial fibre pour la commune : <http://reso-liain.fr/>

### **Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables :**

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique avec pour objectif la *neutralité carbone* à l'horizon 2050, la loi 2023-175 du 10 mars 2023 demande aux collectivités locales de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. Afin de faciliter l'accès aux données et servir d'outil d'aide, un portail cartographique est en ligne depuis le 10 mai 2023. Aucune zone ne sera imposée aux communes.

### **Drones et respect de la vie privée :**

Les drones équipés de caméra, micro et autres capteurs doivent respecter la vie privée des autres. Il est à ce titre interdit de réaliser, diffuser ou vendre des prises de vues ou enregistrement sonore sans l'accord des personnes concernées, des propriétaires des lieux filmés ou des ayants droits d'œuvres artistiques.

En cas de non respect de ces règles, vous encourez un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

### **Recensement :**

Un recensement aura lieu sur la commune début 2024. Nous recherchons deux personnes afin d'effectuer les démarches auprès des habitants de la commune. Des qualités d'organisation, de communication et de discrétion sont nécessaires pour mener à bien cette tâche. Cette mission sera rémunérée en conformité avec le barème établi par l'État.

### **Tour de France :**

Le vendredi 14 juillet 2023, le Tour de France empruntera le rond-point du Raccoud, arrivant du Montellier et se dirigeant vers Chalamont. Le passage de la caravane est prévu à partir de 12 h 40 et celui du peloton à 14 h 15.

### **Fermeture du secrétariat de mairie :**

Le secrétariat de Mairie sera fermé le mercredi 05 juillet à partir de 10 h, et la semaine du 24 au 28 juillet 2023.

### **Agenda :**

- le **01 juillet 2023**, inauguration de l'école à 10 h 30, suivie d'un vin d'honneur sous la halle.
- le **08 juillet 2023**, feu d'artifice de la commune. À cette occasion, les Sapeurs-pompiers de Faramans organisent une soirée musicale avec restauration et buvette suivie d'une soirée dansante. Pensez à retourner le coupon de réservation.
- le **29 juillet 2023**, concours de pétanque organisé par la Société de Chasse.